

# Modalités d'inscription et tarifs 2022-2023

## MODALITÉS D'ADMISSION

- Les inscriptions en classes d'Éveil CP et en initiation danse (CE1) sont enregistrées par ordre d'arrivée des dossiers complets et validées en fonction des places disponibles.
  - Les inscriptions sont effectuées en fonction des places disponibles et des critères d'âge et antériorité des postulants.
  - Des tests d'admission ou de niveau sont organisés :
    - pour tous les candidats en jazz, danse et théâtre,
    - pour tous les candidats en chant (prévoir une partition ou un support d'accompagnement),
    - en fonction des places disponibles, pour les candidats possédant déjà une pratique instrumentale.
- Le programme de ces tests est libre.

### Calendrier des tests :

Instruments	Mardi 30 août
Chant	Mercredi 31 août
Formation musicale	Mardi 30 et mercredi 31 août
Théâtre	Mardi 30 août
Jazz	Rendez-vous individuel à planifier auprès de l'accueil-secretariat
Danse classique (enfants)	Mercredi 31 août
Danse classique (adultes)	Vendredi 9 septembre à l'occasion du 1 <sup>er</sup> cours
Danse contemporaine	Lundi 5 septembre à l'occasion du 1 <sup>er</sup> cours
Danse jazz	Jeudi 8 septembre à l'occasion du 1 <sup>er</sup> cours

**Les familles des élèves admis au conservatoire seront contactées par téléphone.**

## CALENDRIER DE RENTRÉE

Les horaires des cours d'instruments sont établis d'un commun accord entre les enseignants et les élèves ou leur famille lors des rendez-vous suivants :


**Vendredi 2 septembre : guitare, piano et percussion à 18h / chant à 19h**

**Samedi 3 septembre : cordes à 10h / vents à 11h**

Pour les réinscrits, les listes des classes de formation musicale seront affichées à partir du **jeudi 25 août 14h** à l'entrée de la Villa Carmélie; les éventuelles demandes de changement d'horaire seront à formuler **par mail** ([fm.coordo.conservatoire@saint-brieuc.fr](mailto:fm.coordo.conservatoire@saint-brieuc.fr)) **avant le mercredi 31 août (affichage des listes définitives le vendredi 2 septembre à 14h).**

## Début de l'ensemble des cours à partir du lundi 5 septembre 2022

Pour toute question relative aux inscriptions, vous pouvez contacter l'accueil du conservatoire :

 02 96 62 54 99

Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 10h à 18h

En période scolaire : le lundi de 13h30 à 21h, du mardi au vendredi de 9h à 21h

et le samedi de 9h à 18h

Fermeture estivale du 14 juillet au 15 août inclus

**TARIFS 2022-2023**

	Saint-Brieuc			Hors Saint-Brieuc	
	Tarif général	QF 1&2	QF 3&4	QF 5&6	
<b>ÉVEIL</b>					
Éveil CP	177 €	39 €	122 €	150 €	397 €
<b>MUSIQUE</b>					
1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> cycles (y compris parcours personnalisé, adulte et alternatif)	270 €	39 €	160 €	218 €	682 €
3 <sup>e</sup> cycle	397 €	62 €	183 €	290 €	397 €
Formation musicale seule ouvrant droit aux pratiques collectives / Pratique d'un second instrument	148 €	39 €	110 €	127 €	296 €
Pratiques collectives seules	62 €	39 €	39 €	39 €	62 €
Atelier Mozaïque	148 €	39 €	110 €	127 €	148 €
Location d'instrument	183 €	39 €	110 €	148 €	183 €

<b>DANSE</b>					
Initiation	177 €	39 €	122 €	150 €	177 €
1 <sup>er</sup> cycle	270 €	39 €	160 €	218 €	270 €
2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> cycles, et parcours personnalisé	397 €	62 €	183 €	290 €	397 €
Danse Jazz ou Contemporaine (cours seul, non associé à un cycle de danse classique) / Danse Classique Adultes	224 €	39 €	110 €	166 €	224 €
Compagnie Carmélie	38 €	13 €	23 €	33 €	38 €

<b>THÉÂTRE</b>					
1 <sup>er</sup> cycle (Jeunes et Adultes) et parcours adulte	270 €	39 €	160 €	218 €	270 €
2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> cycles, et parcours personnalisé	397 €	62 €	183 €	290 €	397 €

**Réduction des droits d'inscription de 50% pour le 2<sup>e</sup> élève et les suivants d'une même famille (non cumulable avec les tarifs minorés) :**

- pour les familles briochines (le premier élève étant celui dont le droit d'inscription est le plus élevé) ;
- pour les familles non-briochines, uniquement pour les inscriptions en danse et en théâtre.

**Peuvent bénéficier des tarifs « Saint-Brieuc » les non-briochins :**

- élèves danseurs et comédiens ; possibilité par ailleurs de bénéficier des tarifs minorés (sur présentation du dernier avis d'imposition et du dernier relevé des prestations familiales) selon une grille de calcul disponible auprès de la scolarité ;
- élèves musiciens inscrits en 3<sup>ème</sup> cycle ;
- élèves musiciens inscrits au moins en 2C3 et participant aux activités de l'orchestre d'harmonie de Saint-Brieuc ;
- élèves musiciens inscrits en section BT Musique au lycée polyvalent Sacré-Cœur La Salle.

**La domiciliation à Saint-Brieuc** devra être justifiée par la copie de l'un des documents suivants au nom de l'élève (ou, pour les mineurs, au nom de leur parent ou tuteur) : une attestation ou une facture (de moins de 3 mois) d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe ; une attestation d'assurance habitation (de moins de 3 mois) ; une quittance de loyer non manuscrite (de moins de 3 mois) ; une taxe d'habitation ou une taxe foncière ; une carte de CCAS valide.

**En cas de démission justifiée** (raisons médicales, déménagement pour raisons professionnelles, cas de force majeure appréciés selon les circonstances), un remboursement partiel des droits d'inscription est possible ; il est calculé au prorata du nombre de trimestres d'absence. Tout trimestre partiellement suivi est dû dans son intégralité. Le 1<sup>er</sup> trimestre débute en septembre ; le 2<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier ; le 3<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> avril.

Les droits d'inscription sont annuels et forfaitaires. Ils sont dus en totalité à compter de novembre et sont payables par chèque, espèces, Chèques Vacances, Chèques Loisirs CAF ou en ligne sur le site Internet de la Mairie de Saint-Brieuc au plus tard 3 semaines après émission de la facture.

**La délibération du 9 mai 2022 établissant la grille tarifaire de l'année 2022-2023 est disponible dans son intégralité sur le site [www.saint-brieuc.fr](http://www.saint-brieuc.fr)**